



## **FEDERATION C.G.T. DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**

### **COMMUNIQUE**

**8 mars 2013**

**Journée internationale de lutte pour les droits des femmes**

**La Fédération C.G.T. de la Santé et l'Action Sociale demande**

**l'application effective du Droit :**

**« A TRAVAIL EGAL SALAIRE EGAL ! »**

**Dans la Santé et l'Action sociale, l'emploi est largement féminisé : près de 75 %.**

Concernant le salaire moyen entre les femmes et les hommes, l'écart reste encore très important. Il est de 27 % dans la Fonction Publique Hospitalière (rapport 2010).

Tout au long de la carrière, les inégalités salariales se paient au prix fort lors du départ à la retraite : bas salaires, temps partiel, carrières discontinues, précarité, filières à prédominance féminine moins bien rémunérées...

#### **CE DROIT EST TOUJOURS A CONQUERIR !**

La CGT dénonce depuis longtemps **le manque de valorisation des emplois occupés** majoritairement par les femmes, en particulier dans les filières : soignante, éducative et administrative, dans les métiers d'agent-es des services hospitaliers (A.S.H.), d'aide-soignantes, d'infirmières, de sages-femmes, d'éducatrices spécialisées et d'assistantes sociales ...

Dans le même temps, **la pénibilité du travail des femmes doit être reconnue par un départ anticipé à la retraite à taux plein** : sa suppression en 2010, pour la profession infirmière et autres paramédicaux, est une attaque inadmissible du droit des femmes. La CGT n'a eu de cesse de demander le retour de ce droit et elle continuera de le porter dans toutes les négociations, dont celles sur les retraites en 2013.

La CGT a demandé que **l'égalité professionnelle femmes/hommes** soit intégrée dans le protocole Fonction Publique qu'elle signera le 8 mars 2013.

La Fédération C.G.T. de la Santé et de l'Action Sociale portera cette revendication dans toutes les négociations sur les classifications et rémunérations, aussi bien dans la Fonction publique que dans les négociations du secteur associatif que du secteur privé lucratif.

Pour la CGT, l'égalité professionnelle est un enjeu essentiel pour les salarié-es. Elle doit être reconnue en Droit et inscrite dans la Constitution française.

Montreuil, le 7 mars 2013